

« les armées napoléoniennes et la campagne de France »

Le comité des fêtes de la Davant au Val de Marne de Chamarandes-Choignes organise une animation historique liée à Napoléon à Choignes **le 22 et 23 septembre 2018**

L'ancrage de cette manifestation se fera autour du pont de Choignes où le 19 janvier 1814 la Garde impériale commandée par le général Mortier repoussa les Wurtembourgeois.

Pour s'inscrire dans le parcours des batailles de la campagne de France, le comité des fêtes de Chamarandes-Choignes veut poser une plaque labellisée des batailles napoléoniennes.

Ce week-end se déroulera de la façon suivante :

Le samedi 22 septembre 2018

- vers 15 h : conférence sur la campagne de

France à la salle des fêtes ;

- bivouac et démonstrations de trois

compagnies : les Obusiers d'Épinal (88) artilleurs avec canon, les Hussards de Lasalle de Montmirail (51) avec des chevaux et un atelier de médecine et les Tambours de la ville de Reims (51) .

Le dimanche 23 septembre 2018

- vers 11 h 30 : cérémonie au monument aux

morts de Choignes et dévoilement de la plaque de la bataille ;

- à midi : remise des prix du concours de dessins

(élèves de l'école) et vin d'honneur en mairie ;

- après-midi : exposition dans la salle du conseil

municipal, brocante aux objets et livres sur la période napoléonienne dans la rue principale, démonstrations dynamiques et aubades dans les rues par des compagnies et exposition de la maquette des Sénéchaux de Champagne (52), déambulation de membres d'associations en habits d'époque.



Retrouvez toutes les infos locales de notre commune sur notre site internet :

www.mairie-chamarandes-choignes.fr



Les espaces communaux ne sont pas de dépotoirs. Veuillez ramasser les excréments de vos chiens.

SARL VOGT Michel et fils

Carrelage Faïence
Dallage pierre Chape fluide

2 rue de la fauconnière
52000 Chamarandes

Tél fixe : 03.25.01.25.43
Tél Michel : 06.82.19.93.71
Tél Aurélien : 06.46.15.78.44

Le bruit a un effet stressant sur l'organisme. Cette nuisance fait l'objet d'un arrêté préfectoral (19 avril 1990). Son article 4 précise : « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Bulletin Communal

Bulletin d'informations communales n°64 – Mars 2018

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Quelle différence entre la Mémoire et les mémoires ? L'historien définit la Mémoire comme une vue collective du passé construite par une société, sur un événement qui fait consensus et qui a marqué cette société. Les mémoires sont des témoignages d'acteurs sur ce qu'ils ont vécu et donc sur une fraction du passé.

Lorsque nous allons le 8 mai et le 11 novembre aux monuments aux morts, nous commémorons la Mémoire des guerres mondiales. De même en achetant le célèbre Bleuets de France, nous faisons œuvre de devoir de mémoire en soutenant une action quasi centenaire.

L'histoire locale est toute aussi intéressante. Je rappellerai ici que chaque 18 mars, Brottes et Chaumont honorent les fusillés de la Vendue. Ces onze hommes ont été exécutés sur le territoire de Chamarandes.

Le maire, M. Béline, a ainsi enregistré les décès de M. Debernardi et de ses compagnons morts pour la France en résistant aux nazis.

La stèle actuelle est sur le territoire de Brottes à quelques mètres des limites communales.

En remontant le temps, au milieu du village de Choignes, sur le pont de la Marne, un évènement marqua la retraite napoléonienne. Le 18 janvier 1814, la Garde Impériale du général Mortier, repoussa les troupes wurtembourgeoises. Le comité des fêtes a décidé de mettre cet évènement en lumière par une animation le 22 et 23 septembre 2018 en faisant appel à un conférencier de renom et à des compagnies de reconstituteurs qui, sur ces deux jours, nous ferons revivre l'histoire napoléonienne.

D'autre part une cérémonie où nous dévoilerons une plaque commémorative permettra aux amateurs éclairés d'inscrire Choignes dans le parcours de mémoire du tourisme historique.

Votre Maire,
Bernadette Retournard



« les armées napoléoniennes et la campagne de France »

le comité des fêtes de la Davant au Val de Marne de Chamarandes-Choignes organise une animation historique liée à Napoléon à Choignes **le 22 et 23 septembre 2018** (lire aussi en page 4...)

De la Davant
Au Val de Marne

CHAMARANDES
CHOIGNES

Sommaire

Le mot du Maire p.1

Urbanisme p.2

L'info en + p.3

Vie Locale p.4

Agenda p.4



EXPLOITANT
DE CARRIÈRES
TRAVAUX PUBLICS
&
PARTICULIERS

Diffusion : 467 exemplaires
Directeur de Publication : B. Retournard
Réalisation : J. Real, F. Berhaut, F. Raby
Comité de lecture : Marie-Ange Thomas, Emilie Eustache, Marie-Françoise Charton
Ce bulletin vous est offert par nos annonceurs
Imprimé par nos soins sur papier recyclé

L' Agenda

Avril :

Dimanche 15 : Marche en forêt

Repas à la cabane de chasse.

Organisée par l'association La Vallée.

Samedi 28 et dimanche 29

Week-end Li G.C.N.G

Organisé par l'association La Vallée

Mai :

Cérémonie du 8 mai : rendez-vous

Aux monuments aux morts

11h15 Choignes 11h45 Chamarandes

Mercredi 16 mai : Initiation aux arts

floraux Organisé par l'association La Vallée.

Juin :

Samedi 9 juin : Concours de pétanque en

semi-nocturne – Terrain des Hautes

Charrières, inscription à 15h, début des

jeux à 16h

Organisé par le Comité des Fêtes.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Construire ou aménager sa maison c'est simple. Le faire sans autorisation cela peut coûter cher : amende, obligation de démolir...



01 Je modifie l'extérieur

en édifiant ou modifiant un portail, une clôture ; en changeant la couleur des portes, du crépi...

> DÉCLARATION PRÉALABLE

02 J'aménage mon garage en pièce habitable

> Je viens me renseigner en Mairie

En zone urbaine :

- il fait moins de 40 m²
- il fait plus de 40 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE
> PERMIS DE CONSTRUIRE

En zone non urbaine :

- il fait moins de 20 m²
- il fait plus de 20 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE
> PERMIS DE CONSTRUIRE

03 Je crée ou modifie une ouverture

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

04 J'installe des panneaux solaires

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

05 Je rénove la toiture

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

06 J'installe une fenêtre dans le toit

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

07 J'installe un abri de jardin

- de moins de 5 m²
- entre 5 m² et 20 m²
- plus de 20 m²

> AUCUNE FORMALITÉ*
> DÉCLARATION PRÉALABLE
> PERMIS DE CONSTRUIRE

*en respectant tout de même le règlement du PLU

08 Je construis une véranda

> Je viens me renseigner en Mairie

En zone urbaine :

- il fait moins de 40 m²
- il fait plus de 40 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE
> PERMIS DE CONSTRUIRE

En zone non urbaine :

- il fait moins de 20 m²
- il fait plus de 20 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE
> PERMIS DE CONSTRUIRE

09 Je rénove ma façade

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

10 J'installe une piscine enterrée

- de moins de 10 m² ou qui ne reste en place que 3 mois maxi. par an

> AUCUNE FORMALITÉ*

- de 10 à 100 m², sans couverture (ou avec une couverture de moins de 1,80 m de haut)

> DÉCLARATION PRÉALABLE

- plus de 100 m² ou dont la couverture dépasse 1,80 m de haut

> PERMIS DE CONSTRUIRE

11 J'installe une antenne parabolique

Si son diamètre dépasse 1 mètre

> DÉCLARATION PRÉALABLE

Sinon autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France en secteur protégé

L'info en +

Votre site internet fait peau neuve !

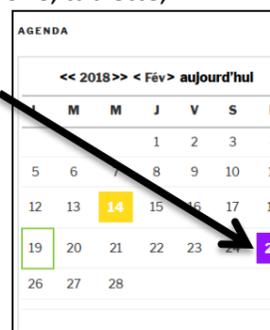


Accueil Actualités COMMUNE MAIRIE MUNICIPALITE SERVICES LIENS
VIE ASSOCIATIVE VIE ECONOMIQUE PHOTOS Réservation de Salle

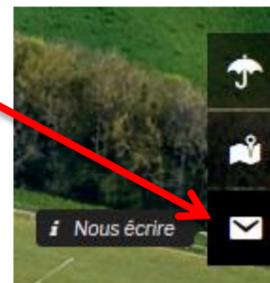


Depuis le 1^{er} janvier 2018 le site internet de la Commune a changé de visage et offre de nouvelles fonctionnalités. Tout d'abord, la nouvelle version du site est en « **Responsive Design** » en définition : le format visuel du site en ligne s'adapte à la taille de l'écran (Smartphone, tablette, ordinateur).

Vous y trouverez un Agenda sous forme de calendrier Qui vous permettra de découvrir d'un simple clic les Différents évènements et manifestations à venir. Vous aurez aussi accès au flux d'actualités, aux Formulaires du service public, et prochainement à Un calendrier de réservation de salles. Vous pourrez également nous écrire en remplissant Un formulaire de contact.



Retrouvez également tous les services de la Mairie en ligne, toute l'actualité locale, les comptes-rendus municipaux, les menus de la cantine scolaire, Des diaporamas etc...



Rendez-vous sur : www.mairie-chamarandes-choignes.fr

GARAGE AUTO CHOIGNES
MARTINS MARIO
GARAGE AD EXPERT
VENTE DE VEHICULES VN - VO
DEPANNAGE - ENTRETIEN REPARATION TOUTES MARQUES
CHEMIN DES JARDINS - 52000 CHOIGNES
TÉL. 03.25.01.12.10 - FAX : 03.25.03.28.43
www.autochoignes.multimarque.fr autochoignes@orange.fr

Bientôt le printemps. Les oiseaux chantent ... et les petites herbes poussent !

Nous vous rappelons que la commune s'est engagée dans une démarche de non utilisation de pesticides chimiques (produits phytosanitaires dans un langage plus nuancé). Notamment, nous n'utilisons plus d'herbicides, produits destinés à détruire les herbes indésirables ...

Aujourd'hui cette démarche est devenue une obligation réglementaire. Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage de tout pesticide chimique sur une grande partie des espaces ouverts au public (voiries, espaces verts et promenades) et à compter du 1er janvier 2019, leur vente sera interdite aux particuliers.

Chacun doit donc apprendre à supporter la présence d'herbes. Il faut également s'approprier de nouvelles techniques d'entretien. Et ce n'est pas simple. La commune doit par exemple davantage anticiper, ne pas attendre que les herbes soient trop grandes pour les détruire ou les limiter. De votre côté, merci d'être indulgents, patients ... et peut-être de donner un petit coup de main pour arracher les plantes indésirables sur vos trottoirs ...

Au final, ce sera différent. Mais c'est pour le bien de tous, petits et grands, aujourd'hui et demain.